

# Communal en Artigues 2016



**PLU**

**TRAVAUX**

**ASSOCIATIONS**

**SERVICES**

# Sommaire

INFORMATIONS - ETAT CIVIL .....	P.2
LE MOT DU MAIRE .....	P.3
VIE COMMUNALE .....	P.4 à 15
ENFANCE - JEUNESSE .....	P.16 à 19
EVENEMENTS .....	P.20
VIE ASSOCIATIVE .....	P.21 à 23
ZOOM PROFESSIONNELS .....	P.24

Directeur de la publication : Gabriel MAGNE, Maire  
Réalisation/Conception : Nathalie METZ, 3ème Adjointe  
Impression : Accolade - Tirage : 250 exemplaires  
Crédits photos : B. ORLANDINI, Fotolia, Shutterstock



Pour toujours plus  
d'informations  
abonnez-vous à notre  
newsletter sur le site  
[mairie-artigues.com](http://mairie-artigues.com)

## MAIRIE D'ARTIGUES

Accueil ouvert au public :  
• Lundi et Vendredi :  
8h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00  
• Mardi, Mercredi, Jeudi :  
8h00 à 12h30  
Tél. 04 94 80 31 02  
Fax : 04 94 80 59 38  
[mairieartigues@orange.fr](mailto:mairieartigues@orange.fr)  
[www.mairie-artigues.com](http://www.mairie-artigues.com)

## Repas des aînés et Colis de Noël

Comme cadeau de fin d'année, les aînés de notre commune ont le choix entre le colis de Noël ou le repas au restaurant. Pour en bénéficier il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- avoir plus de 70 ans,
- être en résidence principale.

Le repas des aînés aura lieu le Samedi 21 Janvier 2017 à 12 heures au restaurant « La Bergerie Provençale » à Ginas-servis.

## Etat Civil

### Naissances

28/05/2016	Emy, Charline, Magalie AYME fille de Jean-Michel, Georges, Serge AYME et de Sophie, Fabienne DEBARD
05/11/2016	Angel, Rose MARAIS fille de Romain MARAIS et de Déborah ZANG
16/11/2016	Aaron, Dominique, Julien PERIS fils de Emmanuel PERIS et de Jessica, Michèle, Annie BRUNET

### Décès

15/12/2015	Marie-Antoinette, Berthe, Henriette LEFORT épouse PECTOR
16/10/2016	Patricia, Thérèse, Evelyne WERNERT



### Clin d'oeil !



Bruno FONTENAS a été décoré, le 04 décembre 2015, de la croix du Combattant (au service des opérations extérieures), à l'occasion de la cérémonie aux monuments

aux morts à Berre l'Etang, par le Colonel RICHAUD, Président des anciens combattants de Marseille centre.

**Toutes nos félicitations Bruno !**

Mes chers concitoyens,



Les premières lignes de cet éditorial prendront la forme d'un hommage aux victimes, ainsi qu'à leurs familles, touchées le 14 juillet dernier, par la folie humaine, par d'autres qui ne respectent ni le bien commun, ni la vie dans ce qu'elle porte de plus cher.

Par ce nouveau bulletin municipal, vous découvrirez ce que le Conseil Municipal, la Communauté de communes Provence Verdon, ainsi que vos associations locales ont entrepris durant l'année 2016.

Réalisations d'aujourd'hui ou projets de demain, nous avons à coeur

de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre commune un espace toujours aussi, si ce n'est plus, agréable à vivre.

Plaçons cette nouvelle année sous le signe de la sérénité et de l'espoir. Puisse-t-elle vous apporter le bonheur dans vos familles, la réussite dans vos entreprises individuelles et collectives, la santé pour vos proches et vous-même.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel «Très belle année 2017 à toutes et à tous».

Gabriel MAGNE, *Maire d'Artigues*



La municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et a le plaisir de vous convier à la Traditionnelle cérémonie des vœux

Samedi 21 Janvier 2017 à 18h30

« Salle Polyvalente Maurice Janetti »

# Info. utiles

## Eclairage public : Maintenance

La Commune est adhérente du SYMIELECVAR (Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var.

Ce syndicat assure entre autres la maintenance des réseaux d'éclairage public.

Eclairage public en panne : Merci de contacter le secrétariat de mairie.

## ■ Réseau d'électricité

ERDF, la filiale d'EDF se renomme ENEDIS.

Points d'accès Enedis

Accueil téléphonique Dépannage Grand Public : 09 72 67 50 83

Accueil écoute clients : 09 69 32 18 61 / service-clients-ca@enedis.fr

Accueil branchement de courte durée : 09 69 321 822

Accueil Raccordement Electricité

Adresse postale : ENEDIS - Agence Raccordement Electricité - Avenue Edith Cavell - BP 60244 83418 HYERES CEDEX

Par internet : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

Client particulier : 09 69 32 18 61

Client entreprises puissance souscrite sup à 36KvA : 09 69 32 18 99

Client professionnel puissance souscrite inf à 36KvA : 09 69 32 18 62

Accueil branchement de courte durée : 09 69 321 822

## ■ Enlèvement des encombrants

La Commune d'Artigues assure le ramassage des encombrants sur rendez-vous téléphonique.

**Attention : Décharge sauvage interdite sous peine de poursuites**

## ■ SUEZ (Eau & assainissement)

La gestion des services de l'eau et de l'assainissement collectif sont délégués à la société SUEZ (SEERC) de l'agence du Verdon par contrat d'affermage\*.

Chemin de l'Auro

Le Plan

04800 GREOUX LES BAINS

Service client : 0 977 409 431

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h

Retrouvez toutes les informations sur l'eau de votre commune sur le site internet [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

*\* affermage : la collectivité décide et finance les investissements et reste propriétaire des équipements, tandis que l'entreprise délégataire (le fermier) exploite et entretient les équipements*

Service d'urgence 24h/24 : 0 977 429 431

## ■ Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif est confié au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

Syndicat Mixte Zone du Verdon

Hôtel de Ville - BP 3

83560 Saint Julien le Montagnier

Tél. : 04 98 05 20 13

[spanc@smzv.fr](mailto:spanc@smzv.fr)



# Règlementation

## Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le Var

### Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT			
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT			
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT		TOLÉRÉ

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT			
------------------------------------	--	--------------------------	----------	--	--	--

			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	<b>1</b> <b>INTERDIT</b> Les jours de vent de plus de 40 km/h 	<b>2</b> <b>INTERDIT</b> pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1			POSSIBLE sauf si 1			

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

### Le débroussaillage est obligatoire

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et en tout état de cause au plus tard le 15 juin (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011).

### Le risque incendie feu de forêts / accès aux massifs forestiers

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer :

- la pénétration dans les massifs forestiers
- la circulation
- le stationnement sur certaines voies les desservant.

En effet, les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés, hors des voies ouvertes à la circulation publique, constituent, avec l'obligation de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

# Vie sociale - Services



La Mission Locale Ouest Haut Var intervient sur un territoire de 55 communes. Elle assure les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, bénéficie de réponses individualisées :

- pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation
- pour établir son projet de formation et l'accomplir
- pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Antenne de Vinon sur Verdon :

Maison des Services et de l'Emploi 44 rue Saint André BP 10 - 83560 Vinon - Tél. : 04 92 78 82 00  
vinon@missionlocale-ovh.fr

Permanences sur Rians (sur RDV) : 2ème et 4ème mardi du mois de 14h30 à 17h30 au Centre de solidarité.



Le CARPOS propose l'aide à domicile pour tous, à toutes les étapes

de la vie : aide-ménagère, assistance à la personne, garde à domicile, repassage, compagnie, aide administrative, courses, garde d'enfants, jardinage, maintien à domicile des personnes âgées avec son terminal de télé alarme etc ...

CARPOS 47 rue de l'hôtel de ville - St Pierre B.P 4 83560 Saint-Julien le Montagnier (Var)  
Tel : 04 94 80 06 43

## Déchetterie

La déchetterie de Rians sera fermée pour travaux à compter du mois de janvier 2017.

Nous vous rappelons que durant sa fermeture vous pouvez vous rendre dans l'une des déchetterie des communes avoisinantes, membres de la CCPV.

Rendez-vous sur votre site internet [www.mairie-artigues.com/services/déchetteries](http://www.mairie-artigues.com/services/déchetteries) ou sur le site internet <https://www.mon servicedechets.com/> pour connaître la déchetterie la plus proche de chez vous.



Nouvel Horizon Rians  
www.nhr83.info

Depuis sa création, il y a plus de 19 ans l'association «Nouvel Horizon Rians» propose différentes activités, afin

d'offrir un espace d'expression pour tous, de développer un lien social pour lutter contre toutes les formes d'exclusion. Plus précisément, ses missions s'articulent autour de différentes thématiques :

- Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture et plus généralement aux savoirs.
- Prévenir les conduites à risques et encourager le respect et la citoyenneté.
- Lutter contre les inégalités et les discriminations sociales.

Pour mener à bien ces différentes thématiques, Nouvel Horizon Rians intervient sur 3 champs d'activités : INSERTION, JEUNESSE, INTERGENERATIONNEL

Contact : Tel : 04 94 77 48 29

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**  
**SGA**  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## Maison de Services Publics (MSAP)



Sa mission : accueillir, orienter et aider les usagers dans leurs relations aux administrations et organismes publics.

Le label «Maison de services au public» (MSAP) a été accordé à la CCPV par l'Etat en 2015. Il garantit le maintien des services publics en zone rurale et leur qualité.

La MSAP offre la possibilité aux populations, en un même lieu, d'être accueillies par un agent, d'obtenir des informations, de trouver une aide pour effectuer des démarches administratives et d'utiliser Internet pour contacter les administrations et les organismes publics.

MSAP Rians : Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Adresse : Chemin de l'Umède Quartier de l'Umède RD 3 83560 Rians - Tél. : 04 94 78 53 27  
msap-rians@provenceverdon.fr

MSAP Barjols : Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h. Mercredi de 9h à 12h.

Adresse : Ancien collège de Barjols 261 av. de Tavernes à Barjols. - [www.provenceverdon.fr](http://www.provenceverdon.fr)  
Tel : 04 94 77 10 08 - msap-barjols@provenceverdon.fr

## Du côté de la Communauté de Communes Provence Verdon



Vous avez des projets de construction et vous souhaitez obtenir des conseils ? Un architecte-conseiller tient des

permanences pour vous aider gratuitement dans la réalisation de vos projets de construction, d'extension ou de réhabilitation de bâtiment. Il vous recevra sur rendez-vous chaque premier mercredi du mois de 8h30 à 12h30.

Parallèlement, une permanence est aussi réalisée par « l'espace INFO ENERGIE » le même jour et les mêmes heures.

Il réalise des conseils techniques, réglementaires et financiers pour améliorer ou concevoir votre habitation pour réaliser des économies d'énergie.

Prise de rendez-vous par téléphone pour ces permanences : Service urbanisme au 04 94 59 18 50.

### NOUVEAUX LOCAUX pour la CCPV !

Depuis le mois d'Août 2016, la Communauté de Communes de communes Provence Verdon se situe avenue de la Foux 83670 Varages

Les services administratifs, ordures ménagères, urbanisme, petite enfance, jeunesse, économie... de la Communauté de communes y sont rassemblés. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

04 94 77 18 53

Plus d'infos. sur [www.provenceverdon.fr](http://www.provenceverdon.fr)

## SIDEVAR

### LES PINS PENCHES

(Plage Saint Clair au LAVANDOU 06 88 05 55 27)

Situé sur l'une des plus belles plages de la côte d'Azur, le site des Pins Penchés vous accueille pour des moments uniques et inoubliables. Détente, farniente, baignade, activités sportives, nautiques, animations nocturnes. Bar, terrasse, restaurant intérieur et de plein air, parc ombragé, jeux pour enfants, Boulodrome.

### LE CHATEAU DE BAUDUEN

(BAUDUEN - 04 94 70 08 29)

Dans un village typique provençal qui prend ses racines sur les berges du lac Sainte Croix (2200 ha), à quelques minutes des somptueuses Gorges du Verdon. Il profite de cet environnement merveilleux, et est un véritable lieu de repos et de découverte au cœur du Parc Régional du Verdon.

### LE CAMPING LA PRA (ST-FIRMIN - 06 88 05 55 27)

Situé dans la vallée de Valgaudemar, le camping vous propose un séjour au calme, dans un cadre verdoyant au pied du massif des écrins. C'est un camping deux étoiles\*\* avec 30 emplacements (eau, électricité, eau chaude, bloc sanitaire), barbecue collectif, jeux d'enfants. Ouvert du 1er Juillet au 31 Août.

*Pour ces trois sites, les tarifs sont raisonnables, les administrés des communes adhérentes bénéficient d'une réduction intéressante auprès du Directeur des établissements. ( Plus d'informations sur le site [sidevar.fr](http://sidevar.fr) )*

# Taux d'imposition 2016

Chaque année, les conseils municipaux votent les taux d'imposition de taxe d'habitation (TH), des taxes foncières (TFPB-TFPNB) permettant de déterminer le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de leur budget.

La Commune d'Artigues n'avait pratiqué aucune augmentation depuis l'année 2008.

Pour compenser la baisse de la dotation globale de fonctionnement imposée par le gouvernement et poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, le Conseil Municipal dans sa séance du 24 mars 2016, a décidé d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 soit :

	Taux votés en 2015	Taux votés en 2016
Taxe d'habitation	12,00%	13,00%
Taxe Foncier bâti	10,66%	11,60%
Taxe Foncier non bâti	93,88%	93,88%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

## Les principales règles en matière d'évaluation foncière cadastrale

Le montant de l'impôt résulte de l'application d'un taux voté par la collectivité à une valeur locative.

La valeur locative de chaque propriété est déterminée :

- d'après sa consistance, son affectation, sa situation, son état, ses éléments de confort,
- par comparaison avec la valeur locative d'un local de référence.

Cette valeur locative\* est le loyer théorique que le bien était susceptible de produire à la date de référence de la dernière révision, au 1er janvier 1970.

### Les locaux de référence

Les locaux de référence sont désignés dans chaque commune, pour chaque nature de locaux (habitation, professionnel, ...) et pour chaque catégorie de locaux (habitation) ou chaque type de locaux (professionnel). Ils sont choisis dans la commune, proposés par la commission communale des impôts directs.

### Les catégories de locaux d'habitation

La classification communale est établie à partir d'une nomenclature type comportant huit catégories, en adaptant aux normes locales de construction les critères généraux définis au plan national. Ces critères généraux sont mentionnés dans le tableau figurant à l'article 324 H de l'annexe III au CGI. Les catégories de locaux vont de 1 (sommptueux) à 8 (taudis).

### Détermination de la valeur locative

Chaque local est classé dans une catégorie. Chaque nouveau local à évaluer (construction neuve ou rénovée) est comparé aux locaux de référence pour déterminer la catégorie à laquelle il appartient. La valeur locative d'un local est déterminée par comparaison avec la valeur locative des locaux de référence retenus pour la même nature et la même catégorie de locaux.

En pratique, le tarif de VL au m<sup>2</sup> du local de référence est multiplié par la surface du local concerné. La valeur locative obtenue est toujours réputée être une VL 1970 quelle que soit la date de construction de l'immeuble.

On retient une surface pondérée tenant compte de l'affectation des différentes pièces et des éléments de confort.

\* Cette VL 1970 a été réactualisée en 1980 et, depuis, fait l'objet tous les ans d'une actualisation par application d'un coefficient national (1,02). Une réforme des VL préparée en 1990 n'a jamais été mise en œuvre.

Cette année la Commission Communale des Impôt Directs d'Artigues a réactualisé sa classification communale des locaux d'habitations (catégories 4 à 8).

En effet, quel que soit le nombre de catégories représentées dans la commune, il convient de conserver à chacune d'elles, en vue de permettre les rapprochements qu'impliquent les mesures d'homogénéité ultérieures, le numéro d'ordre assigné à la catégorie correspondante dans la nomenclature-type.

Cette classification présentera, par la suite, une solution de continuité.

*Si le montant de votre impôt a augmenté cette année, il en résulte notamment par l'augmentation des taux d'imposition par rapport à 2015 ainsi que du changement de catégorie de votre bien.*

## Budget 2016

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	393 298,28 €	393 298,28 €
Section d'Investissements	144 886,40 €	144 886,40 €
Total	538 184,68 €	538 184,68 €

# Engagement de la commune dans la réalisation de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

La mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement est une obligation législative.

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, a, en effet, prescrit la réalisation d'une étude «Schéma» pour toute collectivité disposant de la compétence «assainissement».

Un schéma directeur d'assainissement est un document d'orientations et de prospective (à 15 ou 20 ans) de l'évolution du système d'assainissement (collecte et traitement), engagé pour s'assurer de son adéquation avec le développement du territoire, la protection du milieu naturel, mais aussi avec les capacités financières du maître d'ouvrage.

Le Commune d'Artigues s'est engagée dans la réalisation de son SDA. Cette étude est menée par un bureau d'étude spécialisé, la Société Alizé Environnement, en cohérence avec le projet du nouveau PLU, afin que soit bien anticipé l'impact des évolutions urbanistiques envisagées, traduites notamment en terme de volumes d'eaux usées supplémentaires à traiter à chacune des stations. Compte-tenu de la technicité de la procédure, la SPL Id83 accompagne la Commune en l'assistant dans la maîtrise d'ouvrage (AMO).

La réalisation de cette étude se déroule en trois phases :

## Phase 1 : Diagnostic

Données sur l'état initial de la commune et son évolution, analyse des rejets existants et identification des capacités et contraintes du milieu récepteur, état des lieux de l'assainissement (collectif et non collectif).

## Phase 2 : Etudes comparatives approfondies et élaboration du programme d'assainissement

Propositions concernant les collecteurs, Propositions concernant les stations d'épuration, Propositions concernant la meilleure gestion des sous-produits.

## Phase 3 : Proposition d'un Schéma Directeur d'Assainissement

Sur la base du choix opéré par la Commune en fin de phase 2, le bureau d'études réalisera un document concis qui reprendra les points clefs du scénario retenu, qui comprendra :

- carte de zonage d'assainissement délimitant les zones d'assainissement non collectif et les zones d'assainissement collectif au 1/5000, avec rapport justificatif,
- définition des futurs ouvrages/installations d'assainissement et des process correspondants retenus à l'issue des études techniques;

- information détaillée sur l'amélioration envisageable de la gestion des sous-produits issus de l'assainissement;
- détail estimatif de la totalité des coûts d'investissement proposés (et retenus en Comité de Pilotage), détaillés annuellement sur une période de 20 à 30 ans;
- une estimation de l'impact de ces travaux sur le prix de l'eau (incidence sur le montant de la redevance perçue auprès des usagers du service public et répercussion sur le contrat liant la commune avec son délégataire);
- une analyse critique et étayée du règlement d'assainissement actuel, accompagnée de commentaires visant à adapter celui-ci aux évolutions juridiques les plus récentes.
- le programme d'actions ultérieures à mettre en œuvre : études complémentaires éventuelles, travaux, etc.
- et toute autre proposition que le bureau d'études jugera pertinent de porter à connaissance de la commune.

Un « comité de pilotage technique » est chargé de suivre le déroulement de l'étude mis en œuvre. Ce comité comprend : La Commune d'Artigues, la SPL id83, le bureau d'études Alizé Environnement, l'Agence de l'eau, l'ARPE, la DDTM, le fermier de la commune (SUEZ/SEERC), le bureau d'études d'urbanisme BEGEAT, la Communauté de Communes Provence Verdon, compétente en matière de «contrôle des installations d'assainissement non collectif» et en gestion des boues, du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon. La première réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 24 novembre 2016 en mairie d'Artigues.

*Coût total de l'étude : 23 790,00 € H.T*

*Pour financer cette étude, la Commune a sollicité l'aide financière de l'Agence de l'eau (50%) et du Département du Var (30 %)*

## ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

L'approbation du zonage d'assainissement ouvrira la possibilité aux administrés disposant d'installations d'assainissement non collectif jugées «non-conformes» par le SPANC (et référencés en zone «ANC»), de bénéficier d'aides financières octroyées par l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de leurs systèmes, dans le cadre d'opérations groupées pilotées par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

## Installation d'un point de collecte des déchets (Conteneurs semi-enterrés)

La Communauté de Communes Provence Verdon gère pour le compte de ses communes la compétence «collecte et traitement des ordures ménagères» dans le cadre d'une politique de protection de l'environnement. Actuellement, l'ensemble du service de gestion des ordures ménagères est confié au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) soit la collecte, le traitement, les points d'apport volontaire et les déchetteries.

Pour faciliter le tri des déchets ménagers et améliorer l'esthétisme des espaces publics au cœur des villages, la Communauté de communes finance la mise en place progressive de conteneurs enterrés et semi-enterrés. Ces points de tri et déchets ménagers sont positionnés sur des axes de circulation fréquentés ou à proximité de zones d'habitat important.

Associer les conteneurs de tri (papier, verre et emballage) à un conteneur de déchets ménagers permet d'améliorer le geste du tri des utilisateurs. Pour le Syndicat, le tri effectué en points d'apport volontaire (PAV) ou en déchetterie engendre des économies de traitement.

La municipalité a choisi de positionner un point de collecte des déchets (OM, verre, papier, emballage) au Quartier Font Guerin, à proximité de la zone d'habitat la plus importante. Cet endroit permettra de supprimer localement 7 à 8 bacs roulants.



*Un nouveau point de collecte est envisagé. Ce projet doit être soumis à la CCPV qui le présentera au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon pour le valider sur le plan technique (accès, contraintes aériennes...).*

### **Mais pourquoi ce point de collecte n'est-il toujours pas en service ?**

*La Commune doit faire l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 25m<sup>2</sup> pour un montant de 500 €. Le bornage a été réalisé au mois de novembre et le compromis de vente devrait être signé au mois de décembre. Pour le moment les propriétaires actuels ont autorisé la commune à poser les conteneurs. Les travaux permettant l'accès à ce point de collecte seront réalisés dès que le compromis de vente aura été signé.*

## Révisions des listes électorales 2016 - 2017

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale, cette inscription est obligatoire. Personne ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales. La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle.

Il existe deux types de listes électorales : la liste électorale où figurent les citoyens français, et les listes électorales complémentaires destinées pour chacune d'entre elles au vote aux élections municipales et européennes des citoyens non-français de l'Union Européenne résident en France.

De plus cette année, la révision annuelle sera couplée à une refonte des listes électorales. Cette refonte, distincte de la procédure de révision, consiste en une simple remise en forme des listes électorales, avec attribution de nouveaux numéros aux électeurs et l'envoi de nouvelles cartes électorales en 2017.

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017 vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune avant le 31 décembre 2016.

*Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.*



### **Inscription d'office sur les listes électorales (personnes âgées de 18 ans)**

Les personnes qui atteignent l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2016 et le 28 février 2017 (date de clôture des listes électorales), qui ont été recensées en vue de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et qui remplissent les autres conditions prescrites par la loi pour être électeur sont proposées par l'INSEE pour être inscrites d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel déclaré au moment du recensement ou lors de la JAPD.

Les personnes atteignant la majorité entre le 1er mars 2017 et la veille de l'élection sont également inscrites d'office sur les listes électorales.

À noter : Les personnes qui atteignent la majorité entre les deux tours d'une élection, ne sont pas inscrites sur les listes électorales et ne peuvent pas voter.

# Suivi de la procédure administrative de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

19 juin 2015

Prescription de l'élaboration du PLU par le Conseil Municipal

16 juillet 2015

Réunion PPA et Réunion publique n°1

Présentation de l'état des lieux de la commune, du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

15 avril 2016

Orientations générales du PADD soumises en débat du Conseil Municipal.

Sursis à statuer (*mesures de sauvegarde pendant la procédure d'élaboration du PLU contre tout projet allant à l'encontre des objectifs du futurs PLU*)

13 mai 2016

Réunion PPA et Réunion Publique n°2.

Présentation du projet de zonage et du règlement de la commune

Décembre 2016

Arrêt du PLU

Décembre à Février 2017

Réception des éventuels avis des Personnes Publiques Associées et audition en Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF)

Mars 2017

Enquête publique

Avril 2017

Avis du Commissaire enquêteur

Mai 2017

Approbation du PLU par le Conseil Municipal

## Habitat : Etude de diagnostic



La Communauté de Communes Provence Verdon en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H) a

lancé une étude diagnostic portant sur les logements des 15 communes du territoire en vue de connaître les besoins d'amélioration des logements et notamment les besoins de travaux pour améliorer :

- la performance énergétique
- le confort d'usage
- l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite
- traiter la salubrité des logements ou des immeubles.

Des questionnaires seront envoyés aux occupants ou aux propriétaires de logements locatifs.

L'étude va permettre également de connaître les logements vacants qui nécessitent des travaux de rénovation pour être mis à nouveau sur le marché locatif.

Un dispositif intercommunal d'amélioration des logements pourra être mis en place suite à l'étude, avec le soutien de plusieurs financeurs tels que l'Etat, l'A.N.A.H. (Agence nationale de l'habitat), la Région, le Département, la CAF.

L'objectif est de permettre aux propriétaires de valoriser leur patrimoine en bénéficiant pour leurs travaux de subventions, de déductions fiscales et de l'assistance d'une équipe de professionnels.

SOLIHA Var a été missionné pour cette étude diagnostic qui se déroulera pendant 5 mois.

Une équipe composée de 3 professionnels de l'Habitat va parcourir les 15 communes et retenir 50 logements types.

Contact :

Mme Lambotin de SOLIHA Var au 04 94 22 65 85



Téléchargez les documents sur [www.mairie-artigues.com/pages/urbanisme/plu/](http://www.mairie-artigues.com/pages/urbanisme/plu/)

## Etat d'avancement du projet de parc Eolien et PV ARTIGUES/OLLIERES

- **Projet de 22 machines** initié en 2002 sur un site de grande étendue éloigné des habitations avec une ligne THT sous utilisée à proximité.

- **Projet phare « FLEXGRID »** programme d'industrialisation des Smart Grids, a été désigné lauréat de l'appel à projets national pour le déploiement à grande échelle des Réseaux Electriques Intelligents lancé par le Gouvernement. Il propose le déploiement de solutions technologiques sur un territoire pionnier de la filière Smart Grids, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Un des projets sélectionné est l'hybridation des parcs éolien et photovoltaïque situés dans le Var sur les communes d'Artigues et d'Ollieres.

- Projet innovant, hybridation des parcs éolien et photovoltaïques, qui seront raccordés à la ligne RTE de Boutre-Coudon de 225KV au travers de la sous-station privée Ecodelta 20/225. Les productions d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque viendront compléter la production des centrales hydro-électriques de la Durance facilitant ainsi la gestion de l'eau et diminuant de déficit énergétique de la région

Etat d'avancement du projet :

- Etude d'impact effectuée en 2005
- Accord du Ministère de la Défense ;
- Avis favorable du CNPN en décembre 2006 sur le criquet hérisson ;

- Autorisations de défrichement obtenues en 2007, pour 5,8 ha (> à celle qui est maintenant envisagée) et purgée de tout recours ;

- Récépissés de déclaration d'antériorité pour ICPE obtenus en mars et en mai 2015.

Situation actuelle, dernières démarches engagées :

- Attente obtention Arrêtés de Défrichement sur terrains privés
- Attente obtention Arrêtés de Dérogation pour les espèces protégées recensés.

Une nouvelle demande de défrichement doit être déposée en janvier 2017.

Les dossiers de demandes de dérogation des espèces protégées seront déposés en février 2017

L'instruction de ces dossiers devrait aboutir en septembre 2017.

La Société Provencialis a travaillé avec l'ensemble des Associations et organismes intéressés (LPO, GCP, CEN PACA, CERPAM, Grand Massif Saint Victoire, Chambre d'agriculture) pour ce projet qu'elle va faire participer activement tout au long de l'exploitation du parc au travers de suivis, actions écologiques et autres.

Une planification de démarrage des travaux est prévue pour le début de l'année 2018.



# Projet communal d'installation photovoltaïque

La Commune d'Artigues envisage la construction de trois centrales solaires d'une capacité de 12 MW environ chacune (soit 36 MW au total), sur terrains communaux, lieu-dit Font Salade, section C, parcelles numéros 43 et 44.

Pour les besoins de ce projet, la Commune d'Artigues a signé une promesse de bail emphytéotique avec la société DELTA SOLAR le 25 mai 2015. Elle prévoit notamment une durée de promesse de 5 ans, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans ; la mise à disposition des parcelles C 43 et 44, une faculté de substitution de la société DELTA SOLAR au bénéfice de trois sociétés de projet (sous-projets), qui détiendront respectivement les projets d'installations photovoltaïques, à savoir la société SOLEOL IV, la société SOLEOL V et la société SOLEOL VI.

Pour chaque sous-projet, la société DELTA SOLAR, ou la société substituée concernée, signera avec la commune un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans, et versera une redevance annuelle d'un montant de 2 000 € par hectare et par an, au prorata des hectares qu'elle prendra effectivement à bail, et indexée suivant l'indexation de l'indice L défini dans le contrat d'achat de vente de l'électricité.

Deux des projets sont actuellement en cours de réalisation, ils sont portés par les sociétés SOLEOL IV et SOLEOL V, suivi de la procédure administrative :

25/05/2015 : Dépôt des permis de construire  
29/05/2015 : Demande de défrichement  
07/01/2016 : Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique relative à la demande de défrichement  
11/01/2016 : Publication sur le site internet de la commune et affichage de l'avis d'enquête publique  
13/01/2016 : Avis d'enquête publique publié dans le journal Var Matin  
01/02/2016 : Avis d'enquête publique publié dans le journal La Provence  
01/02/2016 : Ouverture Enquête Publique  
04/03/2016 : Fermeture enquête publique

01/04/2016 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (Avis favorable sous réserve que les recommandations émises par l'autorité environnementale dans son avis du 08/12/2015)

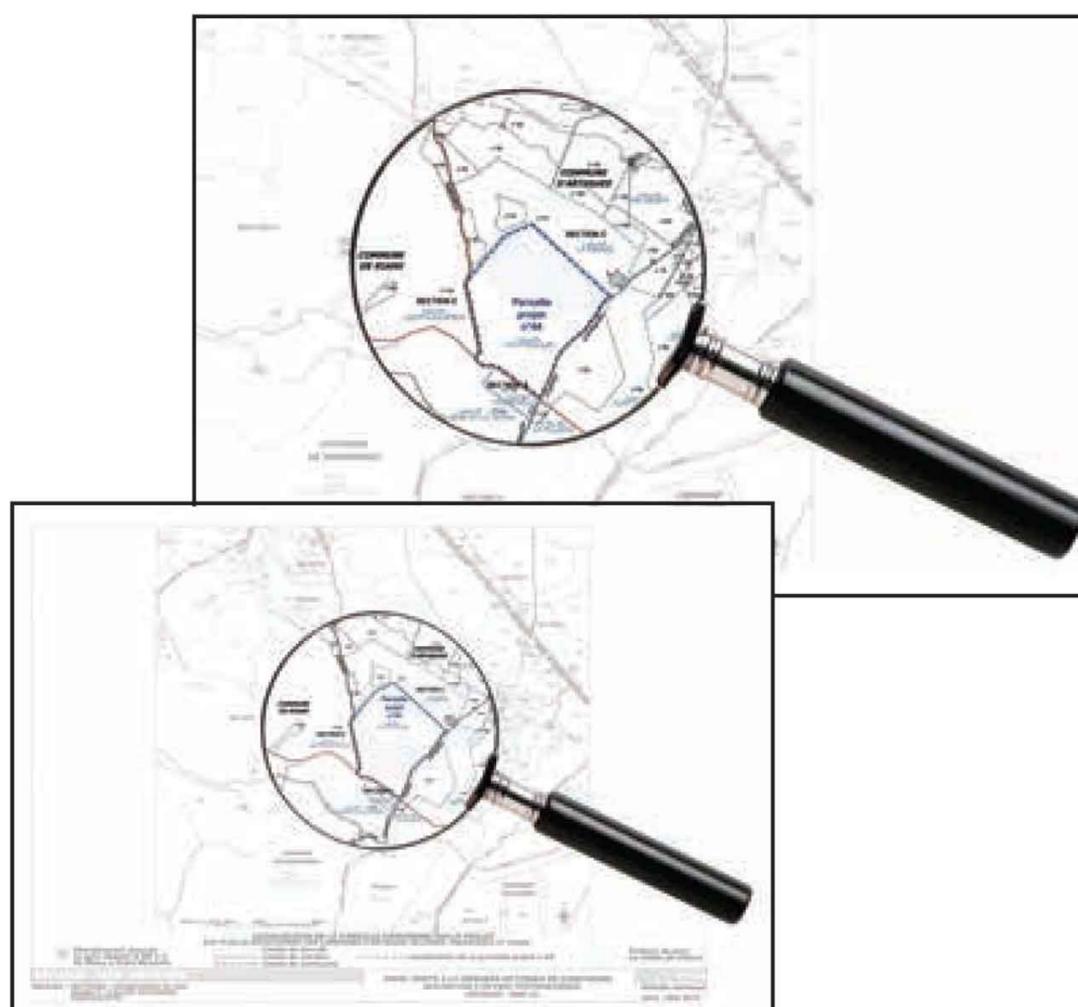
15/04/2016 : Arrêté préfectoral portant refus d'autorisation de défrichement (défrichement situé dans un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales, et en application de l'article L341-5 8ème du code forestier, évaluation des incidences Natura 2000)

17/06/2016 : Recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 15/04/2016 envoyé à la Préfecture du Var

17/10/2016 : Contentieux (recours en excès de pouvoir déposé au TA de Toulon)

Début 2017 : Le dimensionnement des deux projets a été retravaillé afin d'éviter les zones sensibles répertoriées et une nouvelle demande de défrichement sera déposée (Une visite sur site a été organisée avec la LPO et le CEN PACA afin de leur présenter les différents atouts de ce projet notamment en terme de raccordement, et plus précisément, entrant tout à fait dans le projet FLEXGRID de la Région PACA).

Les projets de centrale solaire ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offres lancé en novembre 2014 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et pourront donc bénéficier, pendant vingt ans à partir de leur réalisation, d'un tarif d'achat garanti.



## Station d'épuration du Grand Hubac : Curage des filtres plantes de roseaux

La Commune d'Artigues s'est engagée dans un vaste, mais nécessaire, programme de travaux d'assainissement.

La première étape est la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

Il s'agit d'une étude qui permettra de connaître l'état des équipements de la commune (réseaux, postes de relevage, stations d'épuration) et de prévoir les travaux de remise aux normes, en fonction notamment des perspectives d'évolution démographique de la commune.

Alors que les conclusions de cette étude ne sont pas encore connues, la commune d'Artigues a dû procéder à des travaux d'urgence sur la station d'épuration du Grand Hubac cet été.

Les trois filtres à sable qui constituent l'étape ultime de traitement des eaux usées du hameau étaient devenus totalement colmatés, en raison notamment de l'importante accumulation des boues (matière organique solide consécutive à l'épuration des eaux usées).

Les effluents simplement pré-traités finissaient par déborder des bassins et se répandre sur la chaussée, causant un problème de salubrité publique.

La Commune d'Artigues a confié à la société Agrosylva les travaux de curage des bassins afin de restaurer leur capacité d'infiltration.



La première démarche a été d'analyser les boues afin de vérifier leur conformité avec les normes réglementaires.

Les boues d'Artigues se sont révélées d'une excellente qualité et ont pu, avec l'aval de la DDTM (service de l'État, organisme d'appui et de contrôle) et de l'ARPE (organisme public d'assistance technique aux communes), être orientées vers la plateforme de compostage intercommunale située à Ginasservis.

Le compost ainsi produit constituera une matière noble ayant valeur d'amendement organique riche en humus qui sera valorisée localement par épandage sur les terrains agricoles.

Il s'agit là d'une démarche vertueuse d'économie circulaire, réalisée grâce à la Communauté de Communes Provence Verdon, mise en exemple sur le département du Var et dans notre région.

Pour financer cette opération, la Commune a sollicité une subvention auprès du Département du Var à hauteur de 80 % du montant H.T.

Coût total de l'opération : 17 141,00 EUR H.T.

## Sécurité de la voirie

- Implantation de 2 miroirs de sécurité : 1 quartier Font de Guérin et 1 au petit hubac.
- Remplacement d'1 miroir montée des cigales.
- Pose d'1 ralentisseur sur la Route du Grand Hubac, quartier la Plaine.

## Terrain Multisports

Les travaux de terrassement du terrain multisports (city stade) sont achevés. Ils ont été effectués par l'employé communal.

L'entreprise DETRY a été retenue pour créer la dalle en béton/enrobé afin de recevoir la structure du city stade.

Les travaux de réalisation de ce projet sont en cours (dalle, structure) et devraient être terminés dans le courant du mois de décembre.

L'entreprise «Créativ'Innovation Aménagement» est le prestataire en charge de ce projet.

Le coût total de ce projet est de 58 887 € H.T.

Des subventions vont nous être allouées par le Département et la Réserve Parlementaire au premier semestre 2017.

Les travaux d'aménagement de cet espace inter-générationnel se poursuivront durant le premier semestre 2016.



## Les Projets à venir ...



- Acquisition d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE - Défibrillateur cardiaque) destiné à apporter les premiers gestes de secours à une personne en arrêt cardiaque (Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007).

Le défibrillateur est conçu pour permettre à toute personne même non médecin de sauver une vie.



- Contrôle des 21 hydrants de la commune effectué (18 bornes incendies + 3 citernes).

Travaux de mise en conformité pour lutter contre les feux de forêts.

- Suite de l'aménagement de l'espace intergénérationnel du grand hubac avec l'implantation de jeux pour enfants, boulodrome, tables de pique-nique, bancs, poubelles ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement.



# Autour de l'enfance ...

## Le SIVU de l'école des Pallières

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ecole des Pallières réunit les communes d'Artigues, d'Esparron de Pallières et Saint-martin de Pallières.

Au total, 89 enfants sont scolarisés sur l'école : 20 enfants d'Artigues, 37 enfants d'Esparron de Pallières, 20 enfants de St Martin de Pallières, 12 enfants de communes extérieures.

Le SIVU, c'est la gestion de **la garderie périscolaire** (20 enfants) **la restauration scolaire** (70 enfants), **le transport scolaire** (au total 29 enfants dont 11 d'Artigues), et **les TAPS** (70 enfants).

La commune d'Artigues, au même titre que les 2 autres communes, a versé, au titre de l'année scolaire 2016/2017, 1 000 € auprès de la coopérative scolaire de l'école, et 60 503 € pour les frais de fonctionnement et d'investissement du SIVU.

**Info. transport scolaire** : Le Conseil Départemental ne prend plus en charge les accompagnateurs des **enfants de maternelle** pour lesquels le coût annuel est de 1 450,00 € par enfant. Le Conseil syndical du SIVU a donc été contraint d'augmenter la participation des familles pour l'année scolaire 2016/2017, qui se porte à 120 € par enfant. La somme restante étant prise en charge par le SIVU (1 330,00 € p/enfant de maternelle).

## Les TAPS : Temps d'accueil péri-scolaires

Les temps d'Accueil péri-scolaires se déroulent les mardis et vendredis, à la fin du temps scolaire, de 15h00 à 16h30.

Les activités proposées aux enfants sont encadrées par le personnel SIVU, ainsi que par des bénévoles de diverses associations, dont l'APEL des Pallières, le mardi.

De l'initiation au théâtre, des temps calmes, activités manuelles, initiation aux activités sportives (danse, jeux de balle ...), cours de provençal sont au programme.

L'inscription aux TAPS se fait par période, sur le portail famille [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com).

Le Conseil Syndicat du SIVU a décidé de ne pas prendre de participation aux familles pour ces activités, qui restent gratuites.

## Centre Aéré et Séjour ski

Cette année encore, notre commune a signé une convention de partenariat avec la mairie de Rians. Chaque enfant domicilié sur Artigues peut fréquenter le ALSH de Rians pour une durée maximale de fréquentation annuelle de 15 jours.

Durant les vacances d'Hiver, la commune de Rians a organisé un séjour ski, pour lequel nous avons également signé une convention de partenariat. Un jeune de notre commune y a participé.

## Arbre de Noël 2016



L'arbre de Noël des «petits artiguais», offert par la municipalité et le comité des fêtes, s'est tenu le dimanche 11 décembre dernier, à 14h30, dans la salle polyvalente Maurice Janetti. Un spectacle jeune public (clown, magie, numéro de ventriloquie) était présenté, suivi de la distribution des cadeaux et goûter par le père Noël, pour la plus grande joie des petits ... et grands !

*Au total, 34 enfants de 0 à 10 ans (jusqu'en CM2) ont été conviés.*

## Ecole de Musique Danse et Théâtre du Haut Var

Retrait de notre commune de l'école de musique, de théâtre et danse du haut-Var, à compter du 01/01/2017, sur décision du Conseil Municipal. En effet, le peu de fréquentation des administrés (seulement 1 enfant depuis quelques années) nous a conduit à ce retrait qui devenait trop honnérable (plus de 1 890 € p/an).

*A noter : Le conseil municipal étudie la possibilité de participer financièrement auprès des familles afin de permettre aux jeunes de notre commune de fréquenter des établissements/associations sportives, culturelles ou artistiques. A suivre ...*

La Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) a ouvert un nouveau service : un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La CCPV propose plusieurs services en direction des familles et de leur(s) enfant(s) âgé(s) de 0 à 6 ans :

- six crèches (116 places)
- deux Relais Assistants Maternels intercommunaux itinérants (230 places chez les assistantes maternelles)

Le besoin en mode de « garde » est donc couvert mais les familles ont fait part de leur souhait d'avoir un lieu où se retrouver avec d'autres parents en présence de professionnels pour échanger sur leur rôle tout en permettant à leurs enfants de rencontrer d'autres enfants.

Pour répondre à cette demande, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal itinérant a ouvert ses portes en mars 2016.

Le LAEP est un lieu de jeux, de découverte et de rencontres pour les enfants de 0 à 6 ans. Il est aussi un lieu d'informations, d'écoute et d'échanges pour les parents, les grands-parents, les futurs-parents, ou les personnes référentes de l'enfant.

Le LAEP est un service gratuit, sans inscription préalable, en itinérance, et ouvert à toute famille résidant sur le territoire de la Communauté de communes.

Deux accueils par semaine (lundi et mercredi) sont proposés en alternance dans quatre communes (Barjols, Brue-Auriac, Ginasservis, Rians) le matin de 9h à 12h.

Jour	Lieux	Villes
Lundi	Centre de loisirs (près de la piscine)	Barjols
	Salle des mariages (près de la mairie)	Ginasservis
Mercredi	RAM Les Magnanarelles (rte de St Maximin)	Brue-Auriac
	Salle de la Verrière (Parking du château, près de l'école primaire)	Rians

A partir du mois de février 2017, un nouvel accueil sera mis en place à St Martin de Pallières, un mercredi par mois de 14h à 17h à la salle des fêtes de la commune.

Cet accueil, comme les autres ateliers, sera ouvert à toutes les familles de la Communauté de communes.

Alors rendez-vous le 01 février pour l'ouverture des accueils du LAEP à Saint-Martin des Pallières !

Un planning mensuel de l'ensemble des ateliers proposés est en ligne sur le site de la Communauté de communes et envoyé aux communes de la CCPV pour affichage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la coordinatrice du LAEP, Aurélie LANZA au 04.94.04.09.14 et au 06.78.13.98.46. [www.provenceverdon.fr](http://www.provenceverdon.fr)

<http://www.provenceverdon.fr/petite-enfance-jeunesse/petite-enfance/lieu-daccueil-enfants-parents/>



# ... et la jeunesse

## Festiv'Arts



1 000 personnes.

Samedi 2 juillet, à partir de 17h, le service jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon vous proposait d'assister à la 4ème édition du Festiv'Arts Jeunes sur la commune de La Verdrière (boulodrome et stade municipal). Les jeunes, qui ont initié, conçu et organisé ce projet, peuvent être fiers de cet événement qui a attiré près de

Des jeunes d'Artigues, de Rians, Ginasservis, La Verdrière, Saint Julien, Esparron de Pallières, ainsi que par quelques jeunes de Vinon sur Verdon et des communes alentours se sont investis durant plusieurs mois de l'année. Les jeunes se mobilisent, se concertent, se réunissent et ensemble avec l'aide de l'équipe du service jeunesse, créent et montent cet événement devenu, au fil des années, une fête populaire rassemblant toutes les générations.

La volonté de cette équipe dynamique : s'exprimer à travers différents arts et pratiques tels que la danse, la musique, le théâtre... A cette image, le Festiv'Arts Jeunes est un lieu d'échange et d'expression pour tous, petits, grands, jeunes et moins jeunes...

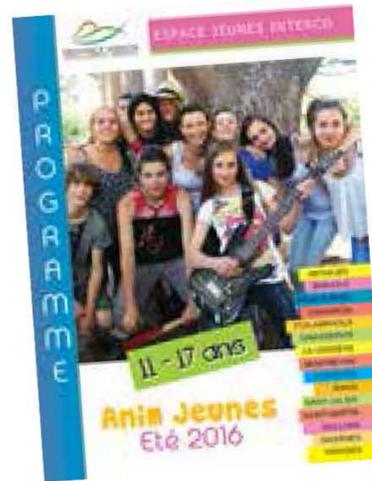
Moment festif et convivial, il rassemble des associations, des bénévoles, des parents de jeunes et de moins jeunes donnant ainsi un mélange pétillant de savoir-faire et être ! Des ateliers et stands de création et d'initiation, des artistes de rue et des surprises sont au programme, ainsi que différents artistes, des pros comme des amateurs, parmi eux Mountbanks, Blue orchids and friends, Les musicos, et en tête d'affiche Zomethings.

L'entrée est libre et gratuite. Des stands de buvette et de restauration (payants) sur place sont tenus par des associations locales.

Un grand Bravo aux jeunes pour cette initiative et un petit clin d'oeil à Emilie et Benjamin pour leur gentillesse et leur dévouement envers nos jeunes !

## Accueil de loisirs Ado Animations Jeunes Été 2016

C'est un espace dédié aux jeunes âgés de 11 à 17 ans du territoire.



Les intentions sont de développer la citoyenneté et l'engagement du jeune, favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun, amener les jeunes à être acteurs de leur territoire, permettre aux jeunes de découvrir leur territoire et d'autres environnements

Les actions se déroulent toute l'année : les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires, encadrées par Emilie RIZZO et Benjamin CHEMLAL, les 2 directeurs-animateurs des accueils de loisirs ado. L'équipe rencontre les jeunes collégiens une fois par semaine, le mardi, à la pause méridienne dans les collèges de Vinon sur Verdon et de Barjols. Ils découlent de ces rencontres des projets réalisés par les jeunes pour les jeunes.

Durant les vacances d'été diverses activités culturelles, sportives et artistiques ont été proposées aux jeunes de nos communes : accrobranche, spéléologie, visite des friches Belle de mai (Marseille) avec activité Graff, sortie au MUSEM, visite de villages tel que Tourtour, activités aquatiques telles que la bouée tractée, rencontres autour de jeux aquatiques ... Un programme riche en émotion qui une nouvelle fois a connu un fier succès !



# Aides du Département pour les jeunes de 6 à 18 ans



## Pour les séjours vacances et les sorties scolaires

Aujourd'hui le Département n'attribue plus de subventions aux organisateurs de séjours vacances. En contre-partie, il propose une aide financière individualisée aux familles pour permettre à un plus grand nombre de jeunes varois, de partir en séjours vacances (colonies) ou voyages scolaires, au moins une fois dans l'année.

En fonction des revenus de la famille, le Département pourra prendre en charge de 20 à 80 % du prix du séjour dans la limite d'un plafond de 450 € pour les séjours vacances et 200 € pour un voyage scolaire.

## A l'obtention du BAFA et du BAFD

Au titre de sa politique jeunesse et de sa volonté d'accompagner les jeunes adultes vers l'autonomie et la réussite professionnelle, le Département souhaite encourager les jeunes varois à se former aux métiers de l'animation. C'est pourquoi, le Département met en place une prime à la réussite de 150 € par jeune, dont le quotient familial est inférieur à 1050 €.

Cette somme sera versée directement au jeune diplômé ou à sa famille.

Cette prime de réussite sera effective pour un diplôme obtenu à partir du 1er avril 2016.

Comment ça marche ?

Les nouveaux diplômés doivent télécharger leur demande de prime ou en faire la demande à la Direction des Sports et de la Jeunesse du Département.

Ce dossier dûment rempli doit être déposé ou renvoyé à la Direction des Sports et de la Jeunesse ou sur [varjeunesse\\_aides@var.fr](mailto:varjeunesse_aides@var.fr) dans les 2 mois après l'obtention du diplôme.

Qui peut en bénéficier ?

- Pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA) : seront bénéficiaires les jeunes de 17 à 26 ans, domiciliés dans le Var

- Pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) : seront bénéficiaires les jeunes de 21 à 26 ans, domiciliés dans le Var.

*Pour en savoir plus sur ces aides ou pour simulez le montant potentiel de la participation du Département rendez-vous sur <http://www.var.fr/varjeunesse-aides>*

*Direction des Sports et de la Jeunesse du Département  
Bât L'Hélianthe - rue Emile Ollivier - 83000 Toulon  
[varjeunesse\\_aides@var.fr](mailto:varjeunesse_aides@var.fr)  
Tél. 04 83 95 71 00 et 04 83 95 71 01*

# Transports Scolaires

La Mairie d'Artigues est organisatrice secondaire des transports scolaires. Elle est le lien entre les familles et le Conseil Départemental du Var, organisateur principal.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation forfaitaire individuelle fixée par le Conseil Départemental du Var est de 120 euros.

Jusqu'à présent, aucune participation n'était demandée aux familles, l'inscription de chaque enfant résidant sur Artigues, était intégralement financée par la Commune. Cette année, la Mairie d'Artigues a demandé aux familles une participation financière de 60 euros par enfant, et a financé 50 % de la participation individuelle fixée par le Département du Var, soit une prise en charge identique d'un montant de 60 euros.

Depuis la rentrée scolaire, 34 enfants empruntent le réseau Var-Lib pour se rendre à :

- Vinon-sur-Verdon (17)
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (10)
- Manosque (4)
- Aix-en-Provence (3)



## Formation BAFA

Le BAFA est un brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur, pour toutes personnes de 17 ans ou plus au 1<sup>er</sup> jour de la formation, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) à l'issue d'une formation qui se déroule en 3 étapes :

- **Etape 1 : Session de formation générale** de 8 jours, qui prépare aux fonctions d'animateur avec des apports de connaissance de bases indispensables. Prochaine session durant les vacances de Février 2017 (sous réserve du nombre d'inscrits). Pré-inscriptions auprès du service jeunesse de la CCPV au 04 94 69 18 47.

- **Etape 2 : Stage pratique** de 14 jours, qui doit être effectué 18 mois au + tard après la session de formation générale.

- **Etape 3 : Session d'approfondissement** de 6 jours qui permet d'analyser et d'approfondir les acquis de la formation Jeunesse au 04 94 69 18 47 - <http://ccvmm-jeunesse.over-blog.com>

## Marché de Noël

Le 19 décembre 2015 et le 11 décembre 2016 se sont tenues les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> éditions du marché de Noël sur Artigues, organisées par le Comité des fêtes et l'aide de bénévoles associatifs. Bon nombre d'exposants artisans/créateurs/commerçants/associations s'étaient réunis pour nous éblouir, nous régaler et nous divertir !



## Repas des aînés et Voeux du Maire

Le samedi 23 janvier s'est tenu le traditionnel «repas des aînés» au restaurant «La Bergerie provençale» à Ginasservis, suivi de la traditionnelle présentation des voeux par M. le Maire et son Conseil Municipal, à la salle polyvalente Maurice Janetti.

Bon nombre d'administrés et des élus des communes voisines étaient présents.



## Fête des fleurs de marronnier

La fleur de marronnier est le «porte bonheur» de notre commune. Le 1er mai a eu lieu la traditionnelle fête des fleurs de marronnier.

La municipalité, élus des communes voisines et administrés, se sont rassemblés dans la petite église du village où le Père Mariusz Piecyk a célébré la messe ainsi que la bénédiction des fleurs de marronnier. S'en est suivi un apéritif au Pas d'Artigues, offert par le Comité des Fêtes !



## Fête de la Sainte Foy

Le samedi 15 octobre s'est tenue la fête de la Sainte Foy. Le Père Mariusz a célébré la messe en l'honneur de la Sainte Patronne du village.

Un apéritif a été offert par le comité des fêtes, accompagné des «traditionnelles pizzas» de notre pizzaiolo Roger, suivi par une paëlla qui a été servie à la salle des fêtes.



## Association Mieux Vivre à Artigues

Le carnaval a eu lieu samedi 2 avril. Un spectacle de clown/équilibriste/jongleur était proposé. Mickey et Minnie étaient de la fête pour la plus grande joie des enfants. L'après-midi s'est terminé avec un goûter. Cette manifestation a été offerte en partenariat avec l'association «l'Avenir des Pallières».

Le vendredi 27 mai dernier était placé sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité avec la traditionnelle «Fête de voisins» qui cette année encore a eu un franc succès ! Merci à tous les participants !

Lors de la marche gourmande en Avril de «l'avenir des Pallières», nous avons organisé un barbecue pour les «courageux» marcheurs qui ont parcouru le GR, d'Esparron/Artigues ! Une belle journée sous le soleil et la bonne humeur !

Lundi 31 octobre : Halloween et son défilé de petits monstres. Merci à tous les participants et aux habitants qui ont permis aux enfants de récolter plein de bonbons !

## APEL des Pallières



Cette année scolaire 2015/2016, l'APEL (association

des parents d'élèves) des Pallières a participé à diverses manifestations sur les communes d'Artigues, Esparron et Saint-martin des Pallières afin de récolter des fonds pour apporter son soutien au SIVU des Pallières ainsi qu'à l'école.

Les enfants ont confectionné des boules de Noël mises en vente lors des marchés de Noël.

Nous avons également récolté des vêtements d'enfants que nous avons vendus lors de vide-grenier. Ainsi, nous avons pu contribuer à la classe transplantée des CE1/CE2, aux Sauzes, au mois de mai dernier.

Lors de la kermesse de l'école, l'APEL finance l'achat des lots ainsi que la location du château gonflable.

Sur les temps d'activités périscolaires (TAPS) l'association dispense des cours de théâtre tous les mardis de 15h à 16h30. Une pièce sera proposée en fin d'année scolaire afin de présenter aux parents le résultat du travail de nos chères têtes blondes.

L'association remercie la commune d'Artigues, ainsi que celles d'Esparron et de St martin des Pallières, pour leur soutien et vous présente ses meilleurs voeux



*L'association remercie la municipalité pour son soutien et souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, un très joyeux Noël aux enfants ... et une très belle année 2017 !*



## Verdon Auto Rétro

Voilà encore une année pendant laquelle nos véhicules anciens sont sortis de nos garages.

7 Février : Nous avons pris la route de Ginasservis pour notre assemblée générale et le repas de fin d'année au restaurant «La Bergerie»

5 Mars : Soirée «Disco» à Artigues

17 Avril : Notre première sortie de printemps «ballade dans les Alpes» après le rendez-vous à Artigues pour prendre le petit déjeuner. remise de plaques et des itinéraires puis direction Puimichel au restaurant «Le Bistrot du Pays». Ensuite direction Sainte Tulle pour la visite du «Musée de la Moto».

12 Juin : Sortie d'été «Rallye surprise» vers 12 heures arrivée à Esparron au restaurant «le bistrot du pays» puis départ pour un rassemblement place du posteuil à Rians collation et remise des prix au restaurant «d'ici et d'ailleurs»

28 Août : Concentration à Rians de véhicules anciens auto et moto véhicules agricoles. Bourse aux pièces.

Notre traditionnelle paëlla. Cette année encore de nombreuses autos toutes plus belles les unes que les autres.

16 octobre : Sortie «ronde du lubéron». Visite de l'abbaye et des jardins de Valsaintes magnifique. A midi l'apéritif et repas à Simiane la Rotonde.

11 décembre : Le marché de Noël avec des nombreux exposants locaux et notre Père-Noël, la promenade autour du village à dos d'âne et le bon vin chaud !



## Soirées Littéraires d'Artigues

Avec l'aimable complicité de l'Association artiguaise, qui anime la vie sociale et culturelle d'Artigues, nous avons organisé depuis plus d'un an déjà une série de rencontres mensuelles autour d'œuvres littéraires librement commentées.

Les séances ont lieu à la maison des Associations, à Artigues, le vendredi, de 18h à 20 h. Le programme est choisi annuellement selon les goûts et affinités de chacune et de chacun.



Nous avons pris le temps de nous pencher sur la solidarité au volant de nos autos et motos :

- En Décembre pour le Téléthon,
- Pour des invitations inter-club avec nos amis les jou'cars
- la fête des moissons
- Association des commerçants de la place du Posteuil à Rians
- Rétro South Vintage au moulin de lac à Trets

Bravo à tous et félicitation. Remerciements à tous les membres du bureau, sans oublier nos sponsors, amis, bénévoles, et la commune d'Artigues.

Verdon Auto retro vous souhaite sportivement une bonne et heureuse année 2017 !



La première et la dernière séance (septembre et juin) ont lieu à La Bergerie, à Ginasservis, et sont clôturées par un repas convivial.

Pour la saison 2016-2017, les œuvres suivantes ont été programmées : Gérard Oberlé, Bonnes Nouvelles de Chassagnet, Ernest Hemingway, Paris est une fête, Marie Nimier, La Plage, Eric Orsenna, L'Exposition coloniale, Jean d'Ormesson, Du Côté de chez Jean, Gabriel García Márquez, Cent ans de solitude, Albert Cossery, Les Fainéants dans la vallée fertile, Patrick Modiano, Rue des boutiques obscures, Françoise Sagan, Aimez-vous Brahms? , Nathalie Nothomb, Stupeurs et tremblements.

*Au plaisir de l'imaginaire...*

Contact et informations :  
Bernard EMERY => oberunes@wanadoo.fr  
ou à la Mairie d'Artigues.

## Association Artiguaise

Avec ses 90 membres vieillissants mais toujours mobilisés, notre association se porte bien et respecte ses engagements : « le rapprochement des familles » par la promotion, entre autre,

De la culture :

Tous les mois une discussion sur un livre choisi et sur son auteur, sous la direction de Bernard Emery, professeur émérite de la faculté de Grenoble. Deux repas à la Bergerie Provençale de Ginasservis ont stimulés nos ardeurs.

Des loisirs :

Le 23 avril : repas publicitaire gratuit préparé par Albert, notre traiteur habituel.

Le 24 juin : la Saint Jean, repas dansant préparé par nos soins et animé par GUIDO musicien chanteur qui a accompagné de par le monde des chanteurs mondialement connus.

Le 14 juillet : repas convivial pour fêter l'anniversaire de la notre révolution.

Le 25 novembre : repas dansant préparé par Albert et animé par MARCO DJ chanteur, Il nous a fait cette année la surprise de venir avec son ami ANTHONY, Chanteur. Ils ont merveilleusement chanté, seul ou en duo pour notre plus grand plaisir.

Le 10 Décembre : Loto associatif avec son traditionnel goûter.

Avec une carte à 11 euros, des repas dansants entre 15 et 20 euros pour les membres adultes, nous regrettons la faible participation des nouveaux Artiguais. Un grand merci à tous ceux qui nous ont rejoint. Que tout le monde se rassure les vieilles souches sont dures à déraciner..... A tous joyeux Noël et bonne année 2017 !



## Association Syndicale des propriétaires chasseurs artiguais

Pour Artigues la chasse est une passion de famille et un groupe d'amis qui pratique ce sport depuis que la chasse a vu le jour en France

Artigues à la chance d'avoir une plaine magnifique avec une grande variété de cultures, maïs, sorgo, toutes les variétés de céréales, beaucoup de vignes..., tout cela est agréable pour les gibiers à poil et à plume, ainsi que des magnifiques collines bien boisées avec le maximum de chênes blanc et vert.

De ce fait, Artigues possède une équipe d'amis passionnés de chasse au petit gibier : lièvre, perdrix, faisans, grive... et une autre équipe pour le grand gibier : sanglier, chevreuil, renard. Tout cela dans la plus grande amitié !



Cela demande beaucoup de travail, entretien des sentiers et chemins dans les collines, protection des forêts, surveiller tout l'été les points d'eau et faire le plein surtout pour les petits oiseaux et tous les gibiers à poil et à plume, cultiver les 3

hectares d'emblavure dans les collines pour le gibier pour éviter les dégâts dans la plaine, pose des clôtures électriques et agrainage dans les collines pour éviter les dégâts à nos braves agriculteurs, destruction des nuisibles, régulation des sangliers pour éviter trop de dégâts ....

Ensuite veiller à ce que tout se passe bien avec tous les habitants d'Artigues et, lors de nos battues aux sangliers faire profiter tous les propriétaires et tous ceux à qui nous causons de petits ennuis.

Avec tous nos remerciements nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et la meilleure année possible pour 2017

## Association ZEN FIT

Sabrina votre animatrice santé, forme, bien être, minceur.

Renforcement musculaire, cardio, aérobic, step, gym douce, stretching.

Renseignements : 06 77 33 95 75

zenfit83@gmail.com

# Zoom ... sur les professionnels d'Artigues

## ACCOLADE COMMUNICATION

Infographiste PAO

Conception et impression de supports  
de communication : cartes de visite  
flyers, affiches, dépliants, brochures ...

METZ Nathalie

126 Montée des cigales - le grand hubac

06 87 56 43 39

contact@accolade-communication.com

www.accolade-communication.com

## Centre de Sophrologie «de la reliance à l'autonomie»

Sophrologue D.E

Séance individuelle, en groupe, ou à domicile

MARTINEZ ALARY Sabine

25 Montée des cigales - Le grand hubac

06 63 79 05 72

## CBM POSITIONS

Développeur web - SEO

Création de sites internet

Référencement

METZ Daniel

le grand hubac

06 78 60 93 20

metz.daniel@gmail.com

## CDCP AUTO ENTREPRENEUR

Carrosserie Peinture

Campagne la Vignette

Chemin du petit Adrets

06 52 93 05 65

freddavartigues@hotmail.fr

 CDCP carrosserie peinture

## ESCALAGAÛ

Elevage, Cuisine, Vente d'escargots

de la ferme - Certifiée en AB

NICAISE MUZART Marie-Eve

La Longagne

06 19 57 15 29

eve\_1985@hotmail.fr

## LA RONDE DES FLEURS

Fleuriste, sur commande

Mariage, Baptême, Décès

Livraison à domicile

RAPASTELLI Martine

Le grand hubac

04.94.72.53.97

## LE PASSE TANT

Chambres et table d'hôtes

Dans un cadre de verdure - Piscine chauffée

Josiane MOUTON

83560 ARTIGUES

06 87 49 83 36

josiane.mouton7@orange.fr

## MANU SERVICES

Jardinage, Taille d'oliviers, Bricolage

Nettoyage vitres et panneaux solaires

Nettoyage de locaux, Entretien de

sépulture - Tickets CESU Acceptés

MARTINEZ Manuel

25 Montée des cigales - Le grand hubac

06 16 97 37 51 - Fax 04 94 04 79 51

## RAPASTELLI CHAUSSURES

Ventes de vêtements et chaussures

Magasin : 15 Av. Gabriel Péri 83560 RIANNS

RAPASTELLI Martine

Le grand hubac

04 94 72 53 97

## VIRGIN CLEAN

Ménage à domicile

HERREGODS Virginie

06 09 34 21 59